

Politique énergétique

ADES - Parti de Gauche

Mercredi 26 mai 2009



Déroulement de la soirée

1) Des cas concrets qui posent problèmes

1.1. *La SEMGEG et l'éclairage public*

1.2. *La SEM Compagnie de chauffage, ses marges qui explosent et les usagers en colère*

2) Quelle politique énergétique pour l'agglomération

2.1. *Les priorités pour une politique alternative*

2.2. *La gestion publique des services*

Préambule

Les services publics du gaz, de l'électricité, du chauffage urbain sont, au nom de l'intérêt général, des services publics locaux de la compétence des communes (ou des intercommunalités lorsque cette compétence leur est transférée), en particulier pour la distribution aux usagers.

Ce sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC). Ce qui signifie que leur coût de fonctionnement doit être équilibré par les redevances payés par les usagers.

Les tarifs sont fixés par la collectivité, même lorsque la gestion de ces SPIC est déléguée, comme c'est par exemple le cas

1.1. Un cas concrets : GEG

SEM Gaz et électricité de Grenoble

- Régie privatisée en 1986 par le maire corrompu avec la Lyonnaise des Eaux.

- Délégation de service public du gaz et de l'électricité.

- Création de filiales de GEG sans contrôle.

- Les tarifs appliqués sont au maximum autorisé par la réglementation, alors qu'ils pourraient être inférieurs pour

Un cas concrets : GEG

- La mairie fait payer aux usagers les charges d'éclairage public qui devraient être payés par l'impôt. (5 % de plus sur la facture d'électricité)
- Socialement ce n'est pas la même chose :
 - * De nombreux usagers sont exonérés de TH et des dizaines de milliers sont dégrevés, par contre ils payent tous l'électricité.
 - * Tous les contribuables ne sont pas usagers de GEG depuis l'ouverture des marchés de l'électricité...

1.2. Un cas concret : la CCIAG

SEM Compagnie de Chauffage de
l'Agglomération Grenobloise

La Compagnie de Chauffage est une Société d'Économie Mixte Locale dont le capital est détenu en majorité par les collectivités locales (Grenoble 52%, La Métro 4%, Echirolles 1%) et en minorité par Dalkia (groupe Veolia) et une de ses filiales (42%)

Mais la SEM est dans les faits dirigée en grande partie par l'actionnaire privé :

- Il détient la minorité de blocage !
- Le directeur est détaché de Véolia.

On est donc loin de ce que devrait être la

Un cas concret : la CCIAG

Les marges excessives :

- Dans l'avenant de juillet 2008 au contrat de délégation la marge pour la saison 2008-2009 était prévue de 3,8 M€ pour le chauffage seul ; elle a été environ le double : 7,4 M€!!!

- Les résultats ont été distribués aux actionnaires à hauteur de 900 000 euros au cours des deux derniers exercices (18% de rémunération du capital !)

Un cas concret : la CCIAG

- Jusqu'au 1^{er} juillet 2008, des anciens tarifs ne répondaient pas aux exigences réglementaires.

Les marges de l'activité chauffage augmentent fortement depuis 2005.

Un cas concret : la CCIAG

Le nouveau tarif, arrêté dans l'avenant et dans le règlement des services :

-Manifestement, ce tarif a été construit avec une surévaluation des charges.

-Il conduit à des bénéfices récurrents de plusieurs millions d'euros.

Un cas concret : la CCIAG

Le nouveau tarif:

- Les résultats ne sont qu'en partie consacrés à des investissements pour le confort et les économies d'énergie.
- Ils rétribuent exagérément les actionnaires
- De nombreuses contestations pourraient déboucher sur des demandes de remboursement des surfacturations.

2) Des propositions pour une politique énergétique locale

Les énergies, tant en économies qu'en dépenses, sont une question sociale et écologique.

Leur maîtrise est une question publique, politique.

- Face à l'accroissement des charges sans dispositions sociales légales, viser les économies, les usages économes, des tarifs équitables.
- Face au dérèglement climatique, viser le facteur 4 de Gaz à effet de serre (GES) en 2050

Les priorités :

Économies et maîtrise de
l'énergie

Énergie renouvelables

Maîtrise publique et réduction
des profits

Tarifification sociale et incitative

Exploiter le « gisement » de négawatts (watts négatifs)

- Choix d'une organisation plus rationnelle (projet urbain sobre en énergie)
- Utiliser efficacement l'énergie (meilleures techniques disponibles)
- Développement des énergies renouvelables (énergies de flux)

a. Urbanisme durable

- Inscrire la dimension énergie dans les documents S COT, PLU, PLH, ZAC : objectif facteur 4 en 2050.
- Etude comparative multi-critères de choix d'énergie : emplois, impact environnemental et santé.
- Classement du réseau de chaleur d'intérêt collectif justifie une obligation de raccordement.

b. Efficacité énergétique

- Grand programme d'isolation des logements, des bâtiments anciens. Détection et suppression des « passoires » énergétiques.
- Reconversion du chauffage électrique.
- Incitations financières des collectivités et des distributeurs aux usages performants : isolation, chaudières, éclairage, ...

c. Énergies nouvelles, de flux

- Bois énergie via réseau de chaleur et en individuel (granulés)
- Solaire thermique et photovoltaïque
- Développement réseaux chaleur pour énergies renouvelables et fatales (déchets)
- Recyclage déchets (évite l'énergie grise des matériaux)
- Cogénération et pompes à chaleur

Premières conclusions sur les priorités ...

- Actions sur demande d'énergie
- Action tarifaire avec tarifs progressifs, avec tarification sociale
- Politique des déplacements : vélo, voitures électriques urbaines
- Compétence distribution d'énergie d'agglomération ?

... et la gestion des services publics

La présence d'actionnaires privés n'apporte rien au service, bien au contraire l'expérience montre qu'elle tire le Service Public Local vers une logique capitaliste de profit.

Il faudrait que ces services publics (type SPIC) fassent des tarifs modulés en fonction des ressources des usagers, l'équilibre serait fait par appel aux contribuables, comme pour les services

La gestion des services publics

Des outils pour une vraie gestion publique existent :

Régies municipales ou intercommunales (comme pour l'eau et l'assainissement), qui doivent équilibrer les coûts de fonctionnement mais peuvent financer l'investissement par le budget général des collectivités

Société Publique Locale (nouvelle possibilité, **100 % capitaux publics**),